

mars 2014

Interprofession

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Distribution](#)

LCB contre le commerce illégal

Créée en 2000, l'association professionnelle Le Commerce du Bois qui regroupe aussi bien des importateurs de bois que des raboteurs et des négociants bois-panneaux (CA global de 3 milliards d'euros) réaffirme ses engagements en faveur d'une politique d'achats responsables des bois. L'association est en effet toujours dans l'attente de sa reconnaissance en tant qu'organisme de contrôle pour le RBUE (Règlement Bois de l'Union Européenne) ainsi que de la mise en place d'un cadre législatif national d'application du RBUE comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens. Le Commerce du Bois souhaite donc qu'un vote intervienne rapidement pour définir ce cadre législatif et souhaite rencontrer les parties prenantes (sociétés civiles et administrations) pour faire un point sur l'ensemble des sujets concernant l'application du RBUE. Rappelons qu'en 2006, les adhérents de l'association avaient signé la Charte Environnementale qui portait alors sur l'achat et la vente responsable de bois, traduisant déjà à l'époque leur engagement en faveur de l'importation de produits éco-certifiés et donc de la gestion durable des ressources forestières.